

Publié le 20 février 2026



ARRETE N°A_2025_n°02_05
PORTANT ARRETE DE NUMEROTAGE

DAU/URBANISME
POLICE GENERALE DU MAIRE
6.1.3

DESTINATION : Madame POUPON Sandrine

Domicilié : 7, allée du parc de sève
Pour : Création de deux ouvertures sur la voie publique après division d'un terrain
Adresse : impasse du Souquet

LE MAIRE

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment son article L2213-28,
VU la délibération n°DCM-2020-29 du 28 mai 2020 portant élection du Maire,
VU la demande de création de numéro de voirie formulée par Madame POUPON Sandrine
VU la déclaration préalable de travaux enregistrée sous le N° DP 084 129 24 A0362, délivrée favorable en date du 04 janvier 2024,
CONSIDERANT que le numérotage des habitations en agglomération constitue une mesure de police générale que seul le Maire peut prescrire,

CONSIDERANT que dans les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune,

CONSIDERANT qu'un nouvel accès est créé à l'impasse du Souquet, l'ancienne adresse 1983 route d'Entraigues est annulée,

ARRETE

Article 1 : Il a été prescrit la numérotation suivante :

Référence cadastrale	Nom de la voie	Numéro de voirie
BV 350	Impasse du Souquet	166

Fait à Sorgues, 17/02/26

Le Maire,

Certifié exécutoire par le Maire
Compte-tenu de la réception en Préfecture le
Et de l'affichage / notification le
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur Général des Services
Olivier ORSONI

Thierry LAGNEAU

Droit de recours : la présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Rappel : Depuis le 1^{er} janvier 2012, les services postaux ne sont plus tenus de distribuer le courrier aux adresses n'existant pas sur la voie publique. La numérotation ci-dessus doit donc être appliquée envers tous vos partenaires privés ou publics.